

Archamps, le 11 avril 2016

Monsieur le Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance de Thonon
10, rue Hôtel Dieu
74200 THONON-LES-BAINS

Monsieur le Procureur de la République,

Nos collectivités participent activement à la mise en œuvre du schéma départemental des gens du voyage. Ainsi, nous réalisons, entretenons et gérons des aires d'accueil au travers du Syndicat Intercommunal de GEstion des Terrains d'Accueil (SIGETA). Nous avons également réalisé des logements destinés aux gens du voyage sédentarisés et mettons à disposition des terrains pour les groupes familiaux. Le territoire, suivant un calendrier établi à l'échelle du SIGETA, met également à disposition et aménage une aire d'accueil destinée aux grands passages de la saison estivale.

Cependant, malgré les dispositions mises en place, nous sommes confrontés chaque année à des occupations sauvages, qui sont le plus souvent le fait d'un seul et même groupe familial, s'illustrant sur le territoire par ses comportements transgressifs. Les infractions constatées sont multiples : occupation du domaine public ou privé sans droits ni titres, infractions à la législation sur l'environnement, dégradations multiples (poteaux incendie, mobilier public, etc), vol d'eau et d'électricité, dégâts causés aux récoltes et aux terrains occupés, troubles du voisinage, vols... et parfois menaces et faits de violence envers des personnes, en faisant usage d'une arme. Ces actes constituent un trouble notable à l'ordre public.

Bien que ces faits aient conduit au dépôt de multiples plaintes, seuls les plus graves ont fait l'objet de poursuites. Les trop rares condamnations ont été assorties le plus souvent de sursis. Nous ne pouvons que constater que l'immense majorité de nos plaintes ont été tout simplement classées sans suite au motif que les délits sont mineurs ou que les délinquants ne seraient pas formellement identifiés.

Pourtant, mises bout à bout, les conséquences financières de ces actes s'élèvent à plus d'un million d'euros par an :

- les mesures de sécurisation dans toutes les communes du territoire qui coutent plusieurs dizaines de milliers d'euros à chaque arrivée,
- les interventions de la puissance publique pour faire cesser les occupations illicites (des dizaines d'interventions par an, qui coutent des dizaines de milliers d'euros chacune),
- les interventions des polices municipales (des dizaines d'heures d'intervention à chaque occupation),
- les réparations des dégradations commises (plusieurs milliers d'euros à chaque occupation illicite),

- le coût du nettoyage à chaque passage (plusieurs milliers d'euros toutes les deux semaines),
- la dégradation des cultures de l'année et de l'année suivante : plusieurs milliers d'euros par hectare et par occupation.

Ces dégradations matérielles engendrent des conséquences financières majeures. Elles sont cependant dérisoires au regard de l'atteinte aux règles établies par la République lorsqu'un groupe d'individus s'affranchit publiquement du respect des lois sans qu'aucune sanction à la mesure de la répétition des faits ne soit jamais prononcée.

Les habitants de nos communes expriment avec force leur exaspération face aux trop rares mesures de justice prises alors que collectivités et Etat oeuvrent dans le même sens pour créer des conditions d'accueil convenables. Des sanctions sont pourtant explicitement prévues par la loi et peuvent aller jusqu'à la saisie d'un véhicule. Cette incompréhension est telle qu'elle peut parfois conduire à faire l'amalgame vis à vis d'une communauté qui pour la grande majorité est respectueuse des lois de la République.

En tant que Maires, nous vous saisissons officiellement pour que des poursuites soient engagées contre les auteurs de ce type de faits, afin de remédier à ces phénomènes d'atteinte à l'ordre public.

En comptant sur votre diligence, nous vous prions de croire, Monsieur le Procureur de la République, à l'expression de notre respectueuse considération.

F. BUDAN Vullens



Les Maires des communes membres de
la Communauté de Communes du Genevois

P.S. CRASTES, CHÈNEX

Guy Roguet Feigères

An. Fodrut Beaumont

Fredérick Tocquer
Vain de Vallery

A. Vieillard, St Julien - Genève

Andre' BONAVENTURE, VIRY

Georges ETALLAZ Collonges / Saleve

Eric Rosay, Dingy en Vaux

Nicolas DUPERRET PRESILLY

Caroline LAVERRIERE, Neydens

Beatrice Fol, Sauvignay

Cuzin Agnes, Chavaz

Raymond VILLET / VERS

Xavier Pini, Archamps
PECORINI Jean-Luc BOSSEY